

Comité de rivière du 21 mars 2012

VALIDATION du PROJET DE CONTRAT DE BASSIN OUCHE

Personnes présentes (membres de la CLE) :

M. Stéphane WOYNAROSKI (Conseiller Régional)
M. Gilbert MENUT (Conseiller Général de la Côte d'Or)
M. Louis MARGUIER (Maire de Varanges)
M. Henri ROCHE (Maire de Veuvev-sur-Ouche)
Mme Pascale GALLION (Maire de Fleurey-sur-Ouche)
M. Luc JOLIET (Maire de Tart-l'Abbaye)
M. Jean-Luc SOLLER (Rives de Saône CC Saint-Jean-de-Losne – Seurre)
M. André JARLAUD (Syndicat intercommunal des eaux d'Arnay-le-Duc)
Mme Christine DURNERIN (SMEABOA)
M. Dominique DUROST (Syndicat intercommunal de l'Ouche inférieure)
Mme Aleth CLEVENOT (Syndicat hydraulique de la Vandenesse et de ses affluents)
M. Bernard PAUTET (Chambre d'Agriculture 21)
M. Julien FORESTIER (FDPPMA 21)
M. Etienne FLAMAND (Association des propriétaires et gestionnaires de barrages de Côte d'Or)
M. Bernard GEVREY (Syndicat des Irrigants)
M. Jean CABBILLARD (U.F.C. Que Choisir de Côte d'Or)
M. Laurent MONNOT (Lyonnaise des Eaux)
Mme Laure LEYSEN (CG21)
M. Gilles BOSSON (Préfecture de Côte d'Or et DDT)
M. Julien DELEGLISE (VNF)
Mme Carole SIMONOT (ARS)
Mme Pauline GUYARD (AE)
M. Albert GEROME (BA102)

Personnes présentes invitées :

M. Jocelyn VALENTIN (InterCLE Ouche-Vouge)
M. Louis LEGENDRE (AAPPMA le Salmo club)
Mme Céline MICHAUD (Animatrice du site Natura 2000 du Val-Suzon)
M. Pierre Clément GONCALVES (Animateur du site Natura 2000 d'Antheuil)
M. Pascal VIART (SMEABOA)
M. Romain GARRAUT (SMEABOA)

Personnes excusées ou représentées :

Mme Emmanuelle COINT (EPTB Saône et Doubs)
Mme Claude DARCIAUX (Maire de Longvic)
M. Albert CHANCEL (Maire de Commarin)
Mme Catherine LOUIS (Maire de Val-Suzon)
M. Pierre-Olivier LEFEVRE (Maire de Neuilly-les-Dijon)
M. Eric BERAUD (Maire de Lusigny-sur-Ouche)
M. François REBSAMEN (CA du Grand Dijon)
M. Jacky DUPAQUIER (CC de la Vallée de l'Ouche)
M. Michel CHARLES (Syndicat intercommunal des eaux d'Arnay-le-Duc)

M. Eric GRUER (FDPPMA21)
Mme Gisèle DACLIN (CLAPEN de Côte d'Or)
Mme Sarah MOYSE (FREDON)
Mme Cathy HEDIEUX (Fédération Française de Canoë-kayak)
M. Romain GAMELON (Conservatoire des sites Bourguignons)
M. François DELLA CASA (S.A.U.R.)
M. Marc PHILIPPE (DREAL)
M. Patrick GANDREY (AAPPMA la Truite Bourguignonne)
Mme Sarah HASSAN (Animatrice SEDARB)
M. Paul ROBINAT (Conseiller Général de la Côte d'Or)
M. Michel POILLOT (Maire de Vandenesse-en-Auxois)
M. Christian ROLLIN (Maire de Saint-Victor-sur-Ouche)
M. Dominique LOTT (Maire d'Échenon)
M. Jean-Louis AUBERTIN (CC de la Plaine Dijonnaise)
Mme Colette POPARD (Grand Dijon – Eau / Assainissement)
M. Marc-Henri LUCOTTE (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Thoisy-le-Désert)
M. Jean GAZEAUX (Syndicat intercommunal d'adduction des eaux de Thorey-sur-Ouche)
M. Guy TENDRON (Syndicat intercommunal à vocation unique du plateau de Darois)
M. Jean-Pierre POTRON (Syndicat intercommunal de défense, protection et restauration du site de Val Suzon)
M. Claude ESTIVALET (Chambre de Commerce et d'Industrie 21)
M. Jean-Luc FLEUROT (Chambre des Métiers et de l'Artisanat 21)
M. Raoul De MAGNITOT (Syndicat départemental de la propriété agricole
Monsieur le Délégué Régional de l'ONEMA de Bourgogne
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
Monsieur le Directeur Départemental de la protection des populations de la côte d'Or ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental de l'Office National des Forêts ou son représentant.

Madame Christine DURNERIN accueille les participants et ouvre la séance.

Madame LARGERON présente les changements apportés aux documents depuis la présentation du 16 janvier 2012. Elle précise le calendrier suivant :

- 2 avril : Envoi des dossiers en Préfecture
- 2 mai : Envoi des dossiers avec la saisine de l'Etat à l'Agence de l'eau
- 2 juillet : Présentation au Comité d'Agrément

Avec durant cette période la délibération de l'ensemble des principaux maîtres d'ouvrages.

Monsieur PAUTET demande si parmi les acquisitions foncières de zones humides envisagées sont incluses les prairies.

Madame DURNERIN répond que la politique du SMEABOA n'est pas d'acheter des prairies mais uniquement des délaissés de terrains au bord de l'Ouche proposés par les propriétaires dans le cadre de notre convention avec la SAFER. Il s'agit principalement de friches et de boisements. Le Syndicat répond en fonction des opportunités qui se présentent. L'élargissement aux zones humides du bassin versant sur le même principe d'opportunités est en cours de discussion dans le

cadre des orientations du SAGE. Il sera l'occasion d'en rediscuter lorsqu'une occasion se présentera.

Monsieur VIART rappelle qu'une opération était envisagée sur Aubaine (fond de près inutilisable pour sa vocation). Celle-ci n'a pas aboutie mais a eu le mérite de mettre en avant cette orientation à la protection/restauration des zones humides.

Monsieur DUROST indique, au sujet d'une éventuelle étude sur les dépôts enfouis polluants que de nombreux méandres ont été comblés avec des produits de décharges, et qu'il sera nécessaire d'être très prudent avant de les reconnecter à l'Ouche.

Madame LARGERON répond qu'effectivement, des analyses de sols devront être faites avant tout travaux de reconnexion de méandre.

Monsieur WOYNAROSKI porte un avis positif sur les actions du contrat, écrites en collaboration entre les services. Etant donné que la Région Bourgogne ne reprendra pas à sa charge la gestion du canal de Bourgogne, Voies Navigables de France devra se positionner sur le portage de ces actions aujourd'hui et à mi-parcours du contrat. En tout état de cause, des aides de la Région pourront être accordées car ces actions répondent aux objectifs de protection de la ressource en eau.

Monsieur JARLAUD indique que le Syndicat d'Arnay-le-Duc est d'accord avec les objectifs fixés pour la réduction du volume globalement prélevé aux sources de l'Ouche. Quelques propositions d'amélioration seront faites, telles que lisser les cycles de prélèvement jour/nuit en période d'étiage, ou constituer une réserve d'eau sur le cours de l'Ouche (de 30 000 à 40 000 m³). Monsieur JARLAUD indique par ailleurs les erreurs constatées dans l'étude sur les volumes prélevables, qu'il communiquera au SMEABOA.

Madame DURNERIN répond qu'effectivement, le SMEABOA est à une étape charnière de présentation et de discussion avec les acteurs locaux sur les résultats de cette étude. Les conclusions devant permettre d'inscrire dans le SAGE le partage des volumes prélevables entre les usages.

Monsieur FORESTIER indique, sur l'idée de création d'une réserve sur l'Ouche, qu'elles ont un impact négatif sur la qualité physico-chimique du milieu (augmentation de la température, réduction de l'oxygène dissout, etc). Monsieur JARLAUD répond qu'il faut effectivement étudier les inconvénients et avantages de ces propositions.

L'assistance n'ayant plus de remarques, Madame DURNERIN procède au vote pour l'adoption de la dernière version du contrat de bassin présentée à ce jour. Le comité de rivière donne un avis favorable à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.

La présidente du SMEABOA



Christine DURNERIN